

# L'aide sociale départementale

L'aide sociale départementale est un ensemble de prestations servies, sous conditions de ressources, aux personnes âgées. Elles sont destinées à contribuer au financement des frais d'hébergement et d'entretien chez un accueillant familial agréé ou en établissement habilité au titre de l'aide sociale.

L'aide sociale est subsidiaire et n'intervient que si la solidarité familiale ne peut pas intervenir et est récupérable selon les modalités définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le CCAS est en charge d'établir un dossier complet (l'enquête des obligés alimentaires est réalisée par ce service) et de le transmettre aux services du département afin de l'instruire.

## Infos pratiques

Le dossier de demande d'aide sociale à l'hébergement est à retirer auprès du CCAS ou de la Mairie du domicile du bénéficiaire.

## Contact

### **CCAS de Champagne-sur-Oise**

Isabelle Bajoux

Tél. 01 30 28 77 74.